

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20 H.30.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de Didier GUEDES qui a donné procuration à Frédéric PERROT, Sandrine CARIOU qui a donné procuration à Gwënola COLLIOU et Michel COADOUR absent.

Secrétaire de séance : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022

Le procès-verbal du 14 avril est adopté à l'unanimité des présents.

Réhabilitation de la friche de la poudrerie : approbation de la convention d'études et de veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

L'EPF Bretagne, établissement public d'Etat, a pour vocation d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière. Dans cette optique, l'EPF est habilité à procéder pour le compte des collectivités territoriales, à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

La Commune a sollicité cet accompagnement pour son projet d'aménagement et de programmation du site historique de la poudrerie. Cet accompagnement se matérialise par la signature d'une convention d'études et de veille foncière qui porte sur le logement, notamment social, le renouvellement urbain, la reconversion des friches industrielles et militaires, le développement d'activités économiques d'intérêt régional, la protection et la préservation des espaces agricoles et la préservation des espaces naturels remarquables.

L'EPF nous accompagne également dans la procédure de consultation d'un groupement de maîtrise d'œuvre apte à mener une étude pré-opérationnelle dont les objectifs sont de :

- donner aux élus de la commune les grands éléments caractéristiques du secteur pour en dégager les principaux enjeux d'aménagement ;
- mener une réflexion programmatique globale sur l'aménagement du site, conseiller et assister la commune dans l'expression des besoins et la définition du projet sur le secteur ;
- s'assurer de l'intégration urbaine, architecturale et paysagère de l'opération ;
- sécuriser le projet dans sa phase opérationnelle et s'assurer de sa faisabilité financière.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'EPF Bretagne. Il est ici précisé que cette prestation de l'EPF est gratuite pour la Commune.

Réhabilitation de la friche de la poudrerie - Autorisation de lancement de la consultation pour l'étude pré-opérationnelle

Comme annoncé dans le point ci-dessus il y a lieu d'engager une consultation de maître d'œuvre pour mener une étude pré-opérationnelle visant à définir le programme d'aménagement de la friche de la poudrerie, d'en étudier la faisabilité et de déterminer le coût de réalisation.

A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à lancer cette consultation.

Réhabilitation de la friche de la poudrerie : demande de subvention à la Banque des Territoires pour l'étude pré-opérationnelle

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dont PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H est lauréate, la Banque des Territoires a la possibilité de co-financer des études stratégiques pré-opérationnelles ou thématiques engagées par les Communes pour définir leurs projets.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière de la Banque des Territoires au taux maximum de 50 % pour l'aider au financement de l'étude à faire réaliser dans le cadre la réhabilitation de la friche de la poudrerie.

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du service DECLALOC

Afin de faciliter les procédures de déclaration des locations de meublés de tourisme la CCPCAM a adhéré au service DECLALOC. Ce service permet aux hébergeurs de déclarer en ligne, via des formulaires CERFA dématérialisés, leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes, et permet aux hébergeurs, collectivités et plateformes de location, de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée.

La CCPCAM propose aux communes membres de mettre ce service à disposition par le biais de convention. Accord unanime.

Autorisation de signer la convention PSU EAJE Baradozic avec la CAF

La branche famille de la Sécurité Sociale a pour ambition de favoriser l'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants dans le double objectif de conciliation de vie familiale et professionnelle et d'investissement social.

Cette action se traduit par une aide financière versée aux structures qui :

- développent l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales,
- accompagnent le parcours éducatif des enfants de 3 à 11 ans,
- soutiennent les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- valorisent le rôle des parents et contribuent à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- contribuent à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Les modalités de versement de cette aide sont convenues dans une convention d'objectifs et de financement dont le Conseil Municipal autorise la signature à l'unanimité.

Modalités de la facturation assainissement collectif en 2022 et 2023

Il est prévu que la compétence assainissement collectif soit transférée à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime le 1^{er} janvier 2024. Ce transfert va nécessiter de revoir nos modalités de facturation pour les années 2022 et 2023.

En effet, actuellement la facturation de l'année N comprend l'abonnement de cette année N et une redevance d'assainissement basée sur les consommations d'eau de l'année N-1.

Afin de gommer ce décalage d'une année et de terminer l'année 2023 au plus juste il est proposé :

- pour 2022 de facturer l'abonnement 2022
 - + redevance d'assainissement sur les consommations d'eau de l'année 2021
 - + une redevance d'assainissement estimative pour 2022 basée sur la moitié de la consommation d'eau de 2021.
- pour 2023 de facturer l'abonnement 2023
 - + le solde de la redevance assainissement 2022 (relevé des consommations d'eau 2022 – estimatif facturé en 2022)
 - + redevance d'assainissement sur les consommations 2023.

Adopté à l'unanimité.

Elections professionnelles et création du Comité Social Territorial

Les prochaines élections professionnelles dans la Fonction Publique se tiendront le 08 décembre 2022.

Les Agents sont appelés à désigner leurs représentants dans les instances de concertation de la Fonction Publique. PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H qui compte 61 agents dispose de son propre Comité Social Territorial qu'il doit donc créer.

Après consultation des organisations syndicales, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- la création d'un Comité Social Territorial
- la fixation du nombre des représentants du personnel titulaire au sein du CST à 3
- la fixation du nombre de représentants de la collectivité titulaire au sein du CST à 3
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H.50.